

## Mettre une maison à nos deux noms

---

Par pascalou7895

Bonjour,

J'ai acheté seul une maison 3 ans avant de me remarier, j'ai continué à payer le crédit à partir d'un compte joint pendant 15 ans tout étant marié sous le régime de la communauté, du fait que ma femme ne travaillait pas.

1) Si je veux maintenant mettre la maison (valeur estimée à 400 000 ?) à nos deux noms, je dois passer par un notaire, mais quels sont les frais à engager pour faire l'acte ?

2) Si je vends la maison (qui est à mon nom) et on rachète tous les deux une maison avec la vente de la maison, comment cela se traduit par la suite étant marié sous le régime de la communauté.

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement,

---

Par isernon

bonjour,

cette maison est un bien propre à vous mais dont une partie du crédit a été payé par la communauté si vous êtes mariés sous le régime légal.

pour que la maison appartienne à la communauté, il faut passer par un notaire qui vous dira exactement les frais à prévoir.

voir

ce

lien:

[\[url=https://fourez.notaires.fr/informations-et-conseils/qu-est-l-interet-d-apporter-un-immeuble-a-la-communaute/891\]](https://fourez.notaires.fr/informations-et-conseils/qu-est-l-interet-d-apporter-un-immeuble-a-la-communaute/891)http s://fourez.notaires.fr/informations-et-conseils/qu-est-l-interet-d-apporter-un-immeuble-a-la-communaute/891[/url]

salutations

---

Par yapasdequoit

Bonjour,

1) "mettre aux 2 noms" ne veut rien dire. Pour le moment vous êtes propriétaire de cette maison en propre et vous devez une récompense à la communauté.

Si vous voulez mettre cette maison en communauté, le plus simple est de faire un contrat de mariage chez le notaire. Il vous évaluera les frais et vous conseillera si d'autres options existent.

Attention si un crédit est encore en cours, il faut l'accord de la banque.

2) si vous avez l'intention de vendre cette maison, ne faites pas l'apport en communauté, ce serait des frais inutiles. Vendez et indiquez dans l'acte d'achat du nouveau bien que vous financez tout ou partie avec des deniers propres. De même le notaire vous indiquera les frais à prévoir.